



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

Accusé de réception en préfecture
004-210400883-20260605-38-2026-DE
Date de réception préfecture : 17/06/2026

Délibération n°2026-38

Thème : URBANISME 1

Objet : Cession d'une ancienne remise désaffectée située sous le domaine public, cadastrée G3165 (anciennement G913-p) à la SCI Saint Marc

L'an deux mille vingt-six le cinq du mois de juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 29 mai 2026 s'est réuni s'est réuni à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice : 29 Membres présents : 25 Pouvoirs : 4 Suffrages exprimés : 29

Étaient présents :

David GEHANT, maire ; Gérard VASSEUR, adjoint ; Charlotte SOULARD, adjointe ; Karima COEURET, adjointe ; Didier MOREL, adjoint ; Mustafa BOURICHE, adjoint ; Brigitte PLAIDY, adjointe ; Marjorie HUBEAU, conseillère municipale ; Thomas CHERBAKOW, conseiller municipal ; Emmanuel LUTHRINGER, conseiller municipal ; Elodie OLIVER, conseillère municipale ; Thierry LABUSSIÈRE, conseiller municipal ; Fabien JOURDAN, conseiller municipal ; Laëtitia LAUGIER, conseillère municipale ; Christophe SILVESTRI, conseiller municipal ; Noëlla LEDUC, conseillère municipale ; Peggy BARON, conseillère municipale ; Sophie DELORME, conseillère municipale ; Charlene SOULIE, conseillère municipale ; Francine GIAY-CHECA, conseillère municipale ; Mathieu CURNIER, conseiller municipal ; Jérémie DENIER, conseiller municipal ; Lorraine PRUNET, conseillère municipale ; Anaïs TOUBOULIC, conseillère municipale ; Jérémy MOREAU, conseiller municipal.

Étaient représentés :

M. Gérard PETEY, conseiller municipal donne procuration à Mme Brigitte PLAIDY
Mme Lucile FABREGAS, conseillère municipale donne procuration à Mme Sophie DELORME
M. Jean-Michel GRES, conseiller municipal donne procuration à M. Jérémy MOREAU
M. Adrien NIMSGERN, conseiller municipal donne procuration à Mme Lorraine PRUNET

Absents excusés :

Gérard PETEY, Lucile FABREGAS, Jean-Michel GRES, Adrien NIMSGERN

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Laëtitia LAUGIER a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.



VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment les articles L2111-1 et L2141-1 ;

VU la délibération n°2021-10 en date du 25 février 2021 relative à la cession de la remise communale cadastrée G3165, anciennement G913p, d'une emprise au sol de 27m², Madame GASSIN ;

Accusé de réception en préfecture
0047104008821926050048-2026-DE
Date de réception préfecture : 21/06/2026

CONSIDERANT que Madame GASSIN a renoncé à l'acquisition ;

CONSIDERANT la proposition d'achat de la SCI Saint Marc, dont le gérant est Monsieur Olivier DE ROCHE, qui souhaite utiliser ce local comme lieu de stockage pour le mobilier de son commerce, situé place du Bourguet ;

CONSIDERANT l'avis des domaines en date du 13 juin 2025 évaluant le terrain à 6 000 € ;

CONSIDERANT que la remise communale cadastrée G3165, anciennement cadastrée G913p, d'une emprise au sol de 27m², n'est plus affectée à un service public, ni à l'usage du public ;

CONSIDERANT que cette remise est située sous les remparts des Cordeliers relevant du domaine public communal ;

CONSIDERANT qu'une division en volumes est nécessaire préalablement à la cession ;

CONSIDERANT qu'il convient, préalablement à la cession, de procéder au déclassement du volume correspondant, du domaine public vers le domaine privé de la commune ;

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE :

- De rapporter la délibération n°2021-10 devenue sans objet à la suite de la renonciation de Madame GASSIN ;
- De constater la désaffectation du volume correspondant à l'ancienne remise communale cadastrée G3165 ;
- De prononcer le déclassement du volume concerné du domaine public communal afin de l'intégrer au domaine privé de la commune ;
- D'autoriser l'établissement d'un état descriptif de division en volumes ainsi que toute opération foncière nécessaire ;
- D'approuver la cession du volume correspondant à l'ancienne remise cadastrée G3165, au prix de 6 000 €, prix conforme à l'avis des domaines, au profit de la SCI Saint Marc ;
- De dire que la cession sera assortie d'une servitude réelle et perpétuelle de passage de canalisation d'eaux usées au profit de la commune ;
- De dire que les frais inhérents à la vente seront pris en charge par l'acquéreur ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et pour les élus ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an
susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services,
Éric DUBOIS

